

## *Mobilisation unitaire contre les suppressions de classes dans les villes :*

# DÈS LA RENTRÉE : LA LUTTE PAIE !

## EDITO

Il était évident que la carte scolaire 2009 pour les écoles de la Seine-Saint-Denis était largement insuffisante pour faire face à l'augmentation des effectifs d'élèves.

SUD éducation 93 avait demandé explicitement une dotation supplémentaire en postes pour le 93. Mais la logique de rigueur imposée à l'école publique n'a pas manqué de faire réagir tous les acteurs du système éducatif en Seine-Saint-Denis...

A Clichy-sous-Bois, les parents d'élèves et les enseignants de plusieurs écoles se sont mobilisés dès l'annonce de la fermeture de leur classe. En une matinée de lutte unitaire parents-enseignants, soutenus par leurs organisations syndicales, la classe a été réouverte. (voir communiqué de SUD en page 9). Le scénario a été identique à Saint-Denis et à Aulnay-sous-Bois. Dans tous les cas, une seule chose à retenir : la lutte paie !

Au niveau national, de sérieuses menaces pèsent sur nos statuts et sur nos conditions de travail.

• A la précarité qui touche des milliers de CAE-CAV-EVS AVS, s'ajoute maintenant le chômage, seul débouché proposé aux collègues en fin de contrats, dont certains sont cyniquement appelés « contrats d'avenir ».

• Un rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) dévoile les prochaines hostilités du ministère contre l'école publique (disparition des RASED, jardins d'éveil, EPEP, gestion individualisée des carrières en utilisant les résultats des élèves aux évaluations, etc.) Lire l'article en pages 4 et 5.

• La régression majeure que représente la Masterisation des concours, a des implications à la fois multiples et redoutables (fin de la formation initiale, possibilité de recruter des vacataires par le biais de la future « agence nationale du remplacement »).

• Autre conséquence de la mise en place de la masterisation : le manque de remplaçants dans les écoles. Pour ne pas avoir de PE2 l'année prochaine, les inspections académiques n'ouvrent pas la liste complémentaire. Résultat : les ZIL sont sur des remplacements longs, et il n'y a plus personne pour les remplacements courts !

Mais rien n'est inéluctable ! SUD éducation soutient à la fois les résistances locales dans les écoles tout en travaillant à la généralisation des luttes pour obtenir satisfaction sur les revendications :

- Ouvertures des postes, en fonction des besoins exprimés par les équipes (création immédiate de postes de remplaçants-titulaires)

- Réouverture des 139 postes de maîtres E fermés en 2008 et en 2009 et hausse massive des départs en formation CAPA-SH

- Maintien d'une formation initiale rémunérée (avec abrogation des décrets sur la Masterisation)

- Réemploi et titularisation de tous les personnels précaires (CAE-CAV-EVS-AVS-i et AVS-co) sur des postes de titulaires existants ou sur des nouveaux corps de fonctionnaires

- Abrogation de tous les décrets régressifs (AP, SMA, Base élèves, etc.)

SUD éducation s'est adressé à toutes les organisations syndicales du département pour construire dans l'unité une mobilisation sur tous ces sujets.

A ce titre, SUD éducation signera l'appel commun issu des rencontres intersyndicales.

**Au-delà de cette déclaration intersyndicale, SUD éducation estime que pour gagner, il est urgent d'appeler l'ensemble des personnels à la grève durable pour mettre un terme à la politique de casse de l'école publique mise en œuvre par le gouvernement.**

**Ce que les collègues ont gagné localement par la lutte doit se généraliser au niveau départemental, académique, national.**

**SUD éducation participe également, dans le cadre de l'union syndicale Solidaires, à la construction d'une convergence des luttes au niveau interprofessionnel, contre les licenciements (dans l'industrie), et la remise en cause des services publics (privatisation de La Poste, réforme du fret à la SNCF).**

# Aides personnalisées Grippons la machine !



Mesure phare des réformes engagées par X. Darcos, l'aide personnalisée en reste l'une des plus redoutables et ses conséquences en sont désastreuses. Les Rased sont démantelés petit bout par petit bout. Les conditions de travail se sont dégradées notamment à cause de la flexibilité horaire qu'impose la mise en place de ce dispositif. Enfin malgré les efforts de communication du ministère à ce sujet, cette aide est inefficace et inopérante dans le traitement des difficultés scolaires dont les origines sont multiples et nécessitent des interventions variées qui ne peuvent se réduire à du rabâchage. Par ailleurs la mise en œuvre de cette aide personnalisée a considérablement varié d'une académie à l'autre voire d'une circonscription à l'autre exposant les personnels à l'arbitraire le plus total. Il est donc plus que temps de mettre hors d'état de nuire un système qui produit de la souffrance dans les équipes et chez les élèves.

## Propositions pour une autre utilisation des 60 heures d'AP

SUD éducation Créteil revendique le droit d'utiliser les 60 heures pour répondre aux besoins des élèves, en fonction des observations, discussions et décisions des conseils des maîtres.

-Du temps de concertation

- Des réunions pour maintenir le lien et organiser des actions avec les parents .

-Des projets pédagogiques alternatifs, notamment en prenant tous les élèves (projets culturels, arts plastiques, etc.) en s'appuyant sur l'article 34 du code de l'éducation concernant le droit à l'expérimentation(3).

-Du temps de formation entre collègues (éventuellement entre plusieurs équipes), cité par les décrets 2008-463 et 2008-775 sur les nouvelles obligations de services(1) .

Nous rappelons donc que notre position sur ce dispositif n'a pas changé : nous sommes contre et restons contre (cf nos articles parus dans les journaux de juin et septembre 2009, en ligne sur notre site [www.sudeduccreteil.org](http://www.sudeduccreteil.org))

En conséquence nous appelons chaque équipe, chaque enseignant à oeuvrer pour gripper la machine. A minima, il est tout à fait possible de proposer des ateliers d'activités « non scolaires » (danse, théâtre, échecs, hand-ball...), mais surtout, il est nécessaire d'ouvrir ce temps de manière à le rendre également (autant que possible, à cause de la nécessité d'autorisation parentale) à tous les élèves de votre classe.

D'autres formes de contestation concertées et collectives peuvent se mettre en place dans le courant de l'année (nous y travaillons). Nous vous proposons donc de rester à l'écoute en lisant la presse syndicale et en participant aux AG de ville et aux journées d'informations syndicales de SUD éducation.

## Aides personnalisées et obligations de service(1)

**Les adjoints:**Le nombre d'heures d'aide personnalisée est proportionnel aux quotités de service de l'enseignant :50%= 30 heures, 75%= 45 heures

**Les enseignants chargés de direction :**

décharge de classe=décharge d'AP

décharge à 50%= décharge de 36 heures d'AP

Les directeurs à 25% =décharge de 20 heures d'AP

Pas d'AP pour les enseignants des RASED ,des CLIS et les maîtres formateurs .

**Les titulaires remplaçants**

Ils sont soumis aux mêmes obligations de service que ceux chargés de classe à l'année .Le décompte des heures s'effectue sous le contrôle des IEN de circonscription.

En cas de litige nous invitons les enseignants remplaçants à tenir un décompte précis des heures d'AP effectuées et à nous contacter .

**En cas d'absence** quelqu' en soit le motif , l'enseignant n'a pas à rattraper les heures d'AP non faites .

**Les sorties scolaires** pendant le temps d'AP sont possibles(2).

**Prise en compte des AP lors de l'inspection**

Dans la mesure où aucun texte ne définit ce que doit être l'AP , nous voyons mal comment cela peut être pris en compte dans le cadre de l'inspection pour un temps qui n'est pas considéré par les textes comme du temps scolaire obligatoire .

(1)<http://www.education.gouv.fr/cid22100/menho800652c.html> (2) <http://www.education.gouv.fr/bo/1999/hs7/default.htm>  
(3)<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/18/MENX0400282L.htm>

# Demi- Journées d'informations syndicales

## *SyndiquéEs non SyndiquéEs*

*le droit syndical ne s'use que si l'on s'en sert*

VOUS pouvez récupérer cette demi-journée soit :

- sur du temps de concertation
- des animations pédagogiques



IUFM de Livry Gargan  
Mercredi 14 octobre  
de 9h à 12h  
Petit amphithéâtre

Aubervilliers  
Mercredi 25 novembre  
de 9h à 12h

Bourse du travail 13 rue Pasteur  
Métro 4 chemins  
Bus 170

Saint Denis, La Courneuve,  
Bobigny, Pierrefitte, Villetaneuse,  
Saint Ouen , Stains  
Mercredi 18 novembre  
de 9h à 12h

Bourse du travail de Saint Denis  
11/13 rue Génin 93200 Saint Denis  
Métro Porte de Paris

## Modèle de demande d'autorisation d'absence pour ½ journée d'information syndicale

*Nom prénom*

*Fonction*

*Nom et Adresse de l'établissement d'exercice*

*Votre ville, le ...*

Monsieur l'Inspecteur d'Académie du (votre département d'exercice),

s/c de Monsieur l'I.E.N. de la (numéro de circonscription) Circonscription,

En application du décret 82-447 du 28 mai 1982, Madame-Monsieur NOM Prénom, Fonction (adresse de l'établissement d'exercice), demande à bénéficier d'une autorisation d'absence pour le ..... (Précisez le(s) jour(s) dont vous souhaitez que ces heures soient déduites: Soutien aux élèves (60h), animation pédagogique ... que remplacera la demi-journée d'information syndicale) afin d'assister à la ½ journée d'informations syndicales qui se déroulera mercredi 22 octobre à la bourse du travail de Bobigny 1 place de la libération à Bobigny, à l'appel du syndicat SUD-Education Créteil.

Soyez assuré, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de mon attachement au service public de l'Éducation Nationale.

Signature

Modèle à recopier, à signer et envoyer à votre IEN une semaine avant la date de la demi journée d'information syndicales.

SUD éducation Créteil fournira aux collègues qui le désirent une attestation de présence pour cette demi-journée d'informations syndicales. Ce document servira de justificatif pour l'absence lors d'une animation pédagogique, d'une réunion pédagogique ou autres.

Et surtout...

Ne restez pas isoléE .

En cas de problème ,contacter SUD éducation Créteil

# Rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale sur les « réformes » : La casse de l'école publique (déjà commencée) va continuer !

L'IGEN rédige très régulièrement des notes de synthèse, jamais diffusées dans la presse. Le rapport du mois de juillet a étrangement fait exception et certains « mauvais esprits » iront jusqu'à émettre l'hypothèse qu'il s'agirait d'une « fuite » bien maîtrisée...

Et, pour cause ! Ce rapport est d'abord un énième exercice d'autosatisfaction ministérielle, dressant un bilan « largement positif » de l'ensemble des régressions qui frappent l'école primaire.

Mais, c'est surtout un vaste programme détaillant tous les mauvais coups que nous préparent les hautes sphères du ministère.

Soulignons quelques points particulièrement inquiétants.

## La retour à la semaine de 4 jours et demi avec le mercredi travaillé

La semaine de 4 jours est dans le viseur puisque les rapporteurs estiment qu'elle est notamment responsable du « resserrement du temps d'enseignement ». Or ce n'est pas l'organisation des 24 heures de cours sur 4 jours qui réduit le temps consacré aux apprentissages mais la réduction de 2 heures de cours par semaine pour tous les élèves !

Mais plus loin, l'IGEN fustige surtout ce qu'on fait pendant le temps d'enseignement.

En effet, nous pouvons lire qu'il faut « **lutter contre les habitudes de grignotage du temps installées avec les sorties scolaires et les intervenants scolaires.** »

Les enseignant(e)s seront ravis donc d'apprendre qu'une sortie au Château de Versailles ou la venue d'un musicien professionnel à l'école « **font perdre beaucoup de temps sur les apprentissages** » !!!

Sans commentaire...

## Les évaluations CE1 et CM2

Le discours de l'IGEN est sans détour, il faut « **une utilisation des évaluations pour le pilotage** » « **La notion de résultat attendu fait enfin son apparition** ».

Plus loin : « **il est question de demander aux écoles des résultats chiffrés d'amélioration des résultats** ».

Il ne s'agit définitivement plus de travailler à l'émancipation, à la réflexion, à la progression de nos élèves. Il faut produire des élèves performants, avec des données chiffrées qui prouveront la qualité du travail de chaque enseignant. Concurrence, compétence, item, résultat, la logique du marché s'invite à l'école...

Le rapport ne souligne-t-il pas que ces évaluations « **sont un outil indispensable pour le développement de la culture de l'évaluation.** » ?

Cette note de synthèse se marie parfaitement avec la circulaire n°2009-64 du 19 mai 2009 sur les missions

des corps d'inspection. Ces derniers sont invités à apporter « **un soin particulier (...) au suivi des évaluations nationales** » puis de « **conseiller les professeurs, d'impulser et d'encourager les bonnes pratiques** ». Qui dit bonne pratique, dit bons résultats chiffrés.

Dans un paragraphe consacré au « **management** », l'inspecteur est appelé à « **concevoir ses interventions directes auprès du personnel enseignant comme un acte de gestion de la ressource humaine.** ».

Il appartient aussi à l'inspecteur de « **détecter les talents et de les promouvoir en lien avec les services de gestion des ressources humaines (...) dans l'intérêt de l'institution.** »

Quelle est la place de l'élève ? Où est-il encore considéré comme un enfant avec ses goûts, ses envies, sa volonté de découvrir, de comprendre, d'apprendre ? Dès l'école maternelle, l'élève devient un support de résultat chiffré, un simple vecteur d'amélioration quantitative...

Quant aux personnels, ils ne sont vus que comme les promoteurs de ces progrès quantifiés et sont donc « gérés » comme tels !

## Les RASED

Sur ce sujet, la note de synthèse s'interroge sur « **ce qui distingue les deux types d'aides (l'aide spécialisée des RASED et l'aide personnalisée)** ». L'IGEN confirme donc bien qu'il y a confusion (volontaire, selon nous) entre les AP et les RASED. Mais, le discours va plus loin puisque l'instauration des 60 heures d'aides personnalisées « **ont amplifié des questions (...) sur les finalités, les compétences et l'organisation des RASED.** » C'est bien l'existence même des RASED qui est mise en cause dans ce rapport, qui n'hésite pas à se demander : « **les aides spécialisées sont-elles adaptées aux besoins des élèves en grande difficulté ?** ».

SUD éducation dénonce des menaces explicites contre l'enseignement spécialisé, qui ressortent du texte de l'IGEN/IGAEN. Il n'est question, pour SUD, ni d'entériner les 3000 suppressions de postes de RASED déjà effectuées, ni d'accepter la moindre remise en cause des missions et des postes des collègues spécialisé(e)s.

A lire cette note de synthèse, on devine aisément que les maître(sse)s E « surnuméraires » risquent de se voir sédentarisés dans des délais très courts.

## L'organisation de l'enseignement primaire

Le texte de la haute administration constate « **l'élargissement du rôle du directeur, l'absence de maîtrise de l'institution sur la gestion du temps (...) et l'accoutumance des esprits à l'idée de donner un statut à l'école** ».

Quelle solution ? « **la création d'un établissement public d'enseignement Primaire (EPEP).** »

SUD éducation dénonce depuis longtemps la volonté de mettre en place les EPEP qui remettraient en cause la liberté pédagogique des enseignants, qui créeraient un statut de directeur-supérieur hiérarchique de proximité, chargé de l'application des « réformes » les plus nocives.

La synthèse de l'IGEN confirme nos craintes : « **c'est bien d'un problème politique qu'il s'agit : celui de la cohérence pédagogique et éducative que l'on veut donner à l'ensemble des activités (...) à l'école.** ».

## La formation continue

Mise à mal depuis plusieurs années, le rapport de l'IGEN fait un sort à la formation continue des enseignants : « **la réduction des moyens de remplacement et des crédits se traduit par une réduction drastique des plans départementaux de formation continue, et il peut être intéressant de mutualiser ce capital de 18 heures (d'animation pédagogique) qui constitue actuellement l'essentiel de la formation continue d'un enseignant du premier degré.** »

SUD éducation part du même constat, le recul du droit à la formation continue. Mais l'IGEN va encore plus loin en proposant d'entériner le remplacement des plans de formation par les heures d'animation pédagogiques !

## Les jardins d'éveil

SUD éducation exige que les plans départementaux de formation bénéficient de crédits supplémentaires tout en maintenant notre revendication d'une création urgente de postes de titulaires-remplaçants (notamment de BFC).

Dans le passage consacré au rôle des directeurs, le rapport souligne que les écoles accueillent dans leurs locaux des activités d'accompagnement éducatif, des stages de remise à niveau et « **peut-être bientôt un jardin d'éveil.** »

Les jardins d'éveil sont désormais une réalité, plusieurs ont ouvert à la rentrée (dans l'ouest de la France). Leur généralisation est prévue ! La concurrence puis la remise en cause de l'école maternelle aussi !

**Le rapport de l'IGEN dessine un projet éducatif cohérent et totalement régressif à la fois pour nos élèves et pour la profession.**

Cette cohérence (Base élèves, évaluations CM2/CE1, AP, casse des RASED, etc.) est contraire aux besoins éducatifs des élèves.

**Il est donc urgent de combattre dans sa globalité l'ensemble du projet de casse de l'école publique du gouvernement.**

**SUD éducation appelle l'ensemble des collègues à se mobiliser pour construire ensemble une école de l'égalité pour tous.**

## Grippe A

### Absence totale de prévision d'une quelconque protection des personnels contre l'épidémie

Le gouvernement et le ministère de l'éducation nationale qui se targuent de faire de la prévention à grand renfort de communication et de brochures à l'intention des familles ont pensé à tout sauf à l'essentiel : les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité des personnes qu'ils emploient.

En effet, on peut supposer qu'en cas d'épidémie, il faudra faire face à une augmentation des arrêts maladie et à une anticipation des congés maternité chez les collègues enceintes (dans le 93, 80% des enseignants sont des enseignantEs). Evidemment aucun poste de remplaçant supplémentaire n'est prévu dans notre département déjà déficitaire. Les seuls moyens pour assurer la continuité pédagogique envisagés par le ministère de l'éducation nationale étant les contacts téléphoniques ou internet et ce en cas d'absence des enfants, pas des enseignants (plus d'infos sur : <http://www.education.gouv.fr/cid24881/info-grippe.html>.)

Nous réclamons donc toujours des postes de ZIL supplémentaires afin que la continuité du service public soit assurée et que l'institution cesse de se décharger de ces manquements sur les enseignants qui devront faire face aux légitimes mécontentements des familles.

Enfin, au cas où de nombreux élèves viendraient à manquer, signe indiscutable d'une épidémie touchant la population de votre école, le recours au « droit de retrait » des enseignants serait tout à fait justifié au regard :

-de l'absence totale de prévision d'une quelconque protection des personnels contre l'épidémie ;

-de l'absence de réaction de la part de la hiérarchie dans les jours (les heures ?) qui précèdent le dépôt du « droit de retrait ».

Prenez contact avec SUD éduc pour plus de renseignements.

*Plus d'infos sur le Web :*

*Consulter notre fiche le droit de retrait avec les textes de référence :*

*<http://www.sudeducation.org/article894.html>*

*Appel pour une gestion démocratique de la pandémie de Grippe A :*

*[http://www.solidaires.org/IMG/pdf/GRIPPE\\_A-2.pdf](http://www.solidaires.org/IMG/pdf/GRIPPE_A-2.pdf)*

*Communiqué de l'union syndicale Solidaires : Grippe A : Même en cas de pandémie, le droit du travail et des salariés doit être respecté !*

## Saint-Denis

### Jules Guesde Une fermeture annulée grâce à la mobilisation !

Le CTP du 7 septembre a décidé la fermeture de la 14ème classe de l'élémentaire Jules Guesde. Motif : les chiffres transmis par l'Inspection de circonscription à l'Inspection académique correspondaient non pas au nombre d'enfants inscrits à l'école mais au nombre d'enfants présents le jour de la rentrée ! Tous les enfants excusés pour leur rentrée tardive n'ont donc pas été pris en compte dans ce calcul.

La 14ème classe fermant, c'est toute la structure qu'il faut revoir, il faut se séparer d'un (e) collègue et augmenter les effectifs de toutes les classes !

Mais les collègues et les parents d'élèves se sont mobilisés dès l'annonce de la fermeture !

Les parents ont occupé l'école dès le 8 septembre pour réclamer la réouverture immédiate de la 14ème classe ! L'équipe enseignante était, elle aussi, mobilisée pour refuser le bouleversement de la structure pédagogique de l'école, causée par la décision de l'inspection académique (IA).

En fin de journée, les services de l'IA annonçaient le maintien de la 14ème classe. La fermeture est quant à elle, maintenue administrativement jusqu'à son annulation officielle au CTP de janvier 2010. La ville prévoit d'ailleurs la livraison de 80 logements dans le secteur de Jules Guesde à la fin du mois de septembre. Seule une structure à 14 classes permettra d'accueillir quelques nouveaux élèves.

Les parents d'élèves et les enseignants resteront vigilants pour que la fermeture soit effectivement annulée en janvier. En attendant, c'est une preuve supplémentaire qu'à Saint-Denis comme ailleurs, la lutte paie !

### Aimé Césaire

#### Une rentrée mouvementée...

Le groupe scolaire « Rue du Bailly » étant encore à l'état de chantier, les conditions de rentrée pour les élèves, les parents et les enseignants ont été difficiles : un site en préfabriqué pour l'élémentaire Aimé Césaire, trois sites (écoles) d'accueil pour la maternelle La Lison.

De plus, suite à de trop nombreuses dérogations acceptées par la municipalité depuis le mois d'avril 2009 et à l'« évaporation » non encore élucidée d'une vingtaine d'élèves, il n'aura pas fallu attendre très longtemps pour que l'Education Nationale se manifeste...



Une fermeture de classe a donc été annoncée dès la deuxième semaine de la rentrée. Cette fermeture, « logique » pour l'Administration, se justifiait par le manque d'élèves dans les classes, d'autant que l'école n'a pas obtenu le classement en ZEP.

Dans le même temps, on apprend la livraison très prochaine de centaines de logements ; ce qui va se traduire par une recrudescence d'élèves à inscrire dans cette école très prochainement. Pourquoi donc cette fermeture de classe à l'élémentaire Aimé Césaire, nouvelle école dans le quartier ?

Les parents et les enseignants se sont mobilisés : pétitions, réunions, rencontre avec le Maire... Mais la décision est irrévocable.

Sur cette situation, Sud Education s'insurge contre cette désorganisation de rentrée qui coûte cher aux parents, aux élèves et aux ensei-

gnants de l'école : locaux précaires, fermeture de classe, moyens insuffisants, chantier de la nouvelle école retardé encore et encore... Par ailleurs, Sud Education soutient la demande de passage en ZEP du groupe scolaire Rue du Bailly et accompagnera les collègues et parents d'élèves dans la lutte pour une Ecole Publique à la hauteur des besoins du quartier.

## Sevrans

### A Sevrans, le compte n'y est pas pour les élèves et pour les personnels !

A l'école Nobel, nous avons eu la confirmation de la fermeture de classe annoncée à la fin de l'année scolaire, malgré la mobilisation des équipes, les démarches auprès de l'inspection départementale en juin dernier, des effectifs quasi stables. Nous avons pour cette rentrée des classes de CE1, CE2, CM1 à 25 et plus (arrivée en cours d'année déjà et intégration), deux doubles niveaux alors que nous sommes en ZEP !

Nous n'avons plus qu'un poste de maître supplémentaire à mi-temps (l'autre mi-temps étant redéployé sur l'école Curie), ce qui réduit la prise en charge en groupes de lecture pour les CP. Nous n'avons pour l'instant plus qu'un assistant d'éducation ; on attend que quelqu'un soit nommé prochainement...

Nous conservons momentanément (pour cette année scolaire) la décharge complète de la direction (8 classes plus une CLIS).

Les enseignants et les parents d'élèves maintiennent leurs revendications de :

- réouverture de la classe fermée sur l'élémentaire Nobel
- la création d'un poste de maître supplémentaire pour "récupérer" le demi-poste perdu pour Nobel et pour que l'école Curie ait aussi son poste de maître supplémentaire complet
- la nomination immédiate d'un second assistant d'éducation

## La rentrée à Aubervilliers

ment insuffisant (cf notre article grippe A p5)

A la demande de la section SUD éducation d'Aubervilliers Madame Zarkout, Inspectrice de l'Education Nationale d'Aubervilliers 1, nous a reçus ,jeudi 3 septembre afin de répondre à certaines questions qui préoccupent, en ce début d'année scolaire, les collègues sur le terrain.

### Effectifs

Il y a eu cette année une montée des effectifs sur tout Aubervilliers ce qui explique les 10 ouvertures de classes pour cette rentrée .

Il y aurait cependant aussi besoin d'une ouverture sur le groupe Jaurès/ Guesde mais il n'y a plus de locaux disponibles . Les élèves seront donc inscrits sur le groupe scolaire Vallès Varlin .

Le même problème se pose à l'école maternelle Gérard Philippe où 20 élèves sont en liste d'attente faute de locaux .

Le pic de l'an 2000 n'est donc jamais redescendu et l'ouverture de la nouvelle école Paul Doumer prévue en 2010 ne sera pas suffisante pour remédier à ce problème de place .

L'éducation nationale a interpellé la mairie sur ce problème mais cette dernière n'a pas les moyens de financer la construction des 2 écoles supplémentaires qui serait nécessaire pour accueillir tous les enfants en âge d'être scolarisés .

### RASED

Les postes de maîtres E sont tous pourvus sur la circonscription.

9 sont dans les RASED et 6 sont en surnuméraire.

Cependant 5 des collègues sont en formation ce qui implique que les collègues sont à mi- temps sur leur poste ce qui diminue de moitié leur temps d'intervention auprès des enfants .

Les RASED ne seront donc véritablement complets que de mars à juin .

Il y a 3 postes de maîtres G tous pourvus et une demande de création d'un 4ème poste .

5 postes de psychologue et une demande d'un 6ème poste pour le groupe scolaire Gémier / Gérard Philippe qui existe budgétairement mais pour lequel il semble qu'on ne trou-

ve aucun candidat .

*En ce qui concerne les postes de maître E ,on constate que « l'important effort de formation » pour les maîtres spécialisés, consenti par l'IA du 93, se fait encore une fois au détriment des élèves. Ces manquements se traduisent sur le terrain par une hiérarchisation de la prise en charge des difficultés scolaires .Une pression accrue sur les collègues des RASED qui maintenant qu'ils sont rattachés aux circonscriptions, se voient imposer des emplois du temps de prise en charge trimestriels, pour pouvoir couvrir tous les « besoins » de ce qui n'est de fait que du saupoudrage. Le tout masqué par un nombre accru de comptes rendus et autres PPRE dont la quantité est inversement proportionnelle à la baisse du temps des prises en charge des enfants et une substitution des missions des RASED aux aides personnalisées .*

### CLIN

Rappelons que suite à l'inspection de toutes les CLIN par Madame Zarkout l'année dernière, il y a eu une demande de fermeture totalement injustifiée de la CLIN du groupe scolaire Joliot Curie . Demande de fermeture dont à ce jour nous ne savons toujours pas par qui elle a été faite puisque la mairie et l'IEN ont toutes deux nié avoir fait cette demande . Le mystère reste donc entier. Un indice : le titulaire de la CLIN fermée était un camarade actif de notre section mais nous avons sans doute trop mauvais esprit pour penser qu'il ne s'agit que d'une simple coïncidence...

Mme Zarkout nous a indiqué que les effectifs des CLIN seraient suivis mois par mois et que si les effectifs l'exigeaient, il y aurait une ré-ouverture . Précisons que si ouverture il y a ,elle ne sera que temporaire puisque le poste n'existe plus . Vous avez dit flexibilité ?

### ZIL et Grippe A

Il y a 22 postes sur la circonscription qui sont pourvus.

Cependant en cas d'épidémie de grippe le nombre risque d'être large-

**Aides personnalisées et sanctions**  
Suite à la lutte contre la mise en place des aides personnalisées et pour la sauvegarde des RASED , le gel des aides personnalisées a été très suivi l'année dernière sur Aubervilliers .

3 collègues (2 militants SUD et une CGT ) ont reçu fin juin un courrier de l'IA du 93 leur annonçant un retrait de salaire de 10 jours à la demande de l'IEN alors qu'aucun bilan ni état de présence n'avaient été demandés .A la question des preuves dont disposait Mme Zarkout ,elle nous a répondu que cela était écrit dans notre presse. On peut s'étonner que la simple lecture de la presse syndicale constitue pour un supérieur hiérarchique une preuve qui permette de sanctionner des enseignants affichés comme militants syndicaux .

Cet argument qui ne tiendrait pas devant un TA s'apparente à du délit d'opinion .

A ce jour, les retraits de salaires n'ont pas été effectués. L'inspectrice doit venir constater en octobre si les AP sont bien effectuées (ce qui est un peu étrange, étant donné que les retraits de salaires annoncés en juin portent sur des services non faits ,l'année scolaire passée. Là encore, la rétroactivité des constats pour sanctionner un service non fait n'est pas légale).

En ce qui concerne l'organisation sur la ville cette année, il a été accepté que les temps d'AP soient raccourcis à 1 h pour les enseignants qui le souhaitent.

Notre position et nos commentaires sur l'aide personnalisée dans l'article p2.

### Inspection

L'IEN envisage le rapport d'inspection comme un temps de formation . Seront inspectés en priorité les T2 et les enseignants en retard d'inspection .

Lors des inspections les AP seront prises en compte dans les appréciations du rapport mais pas dans la note selon les dires de l'IEN. C'est ce qui nous a été répondu après que nous avons demandé sur quels

## Rentrée agitée au lycée professionnel Jean-Pierre Timbaud

critères l'AP serait évaluée, dans la mesure où aucun texte ne définit ce que doit être l'AP, ce qu'il doit contenir comme « enseignement », la forme qu'il peut prendre, etc...

La réponse formulée ne nous satisfait pas : prétendre que l'AP n'aurait aucune incidence sur la note d'inspection, c'est énoncer un mensonge énorme, comme de prétendre que l'accoutrement vestimentaire n'aurait pas non plus d'incidence, puisque les textes n'imposent rien de précis en la matière. Pourtant qui se risquerait à se faire inspecter en short-sandales-cheveux gras ?

En fait et évidemment, le flicage sur l'AP a pour but d'écraser toute nouvelle velléité de gel du soutien tel qu'il a eu lieu l'an passé. En passant, il rajoute quelques litres d'arbitraire dans un océan d'arbitraire : l'inspection.

Rappelons que SUD éduc soutient les « refuseux » qui considèrent que dans ses modalités actuelles l'inspection infantilise les enseignants, crée des inégalités dans l'avancement et n'apporte aucune réponse aux difficultés rencontrées quotidiennement sur le terrain ; la position de supérieur hiérarchique n'étant, de plus pas compatible avec celle de conseiller-formateur.

### Langues

Un tableau des besoins en langue sera à remplir afin que les demandes d'intervenants remontent. La langue enseignée doit être la même que celle enseignée au collège. Les parents peuvent choisir la langue enseignée à leur enfant.

Des stages sont organisés sur la circonscription.

Pour les modalités sur les échanges de service et l'obligation de formation continue (cf la fiche fonctionnement d'école p10).

Non contents d'imposer la mise en place des bacs pros 3 ans, le rectorat a décidé de tailler dans le vif en fermant une 2<sup>nd</sup> bac pro en section tertiaire et 2<sup>nd</sup> pro en section industrielle productive. Ces fermetures ont été annoncées début juillet (où nous étions très peu à pouvoir réagir) puis lors de la réunion de pré-rentrée. Le motif : « un ajustement conjoncturel adapté à la réalité de la demande des élèves »\*.

Résultats : des élèves sans affectation... Et oui ! on perd des places globalement pour les accueillir, car ces pratiques ont eu lieu dans d'autres lycées (malgré le discours du redéploiement) ; des enseignants en mesure de carte scolaire tardive à qui l'on impose une affectation ; ainsi l'un des enseignants du lycée s'est vu affecter sur le poste de la SEGPA attachée au collège voisin ... bien sûr sans formation pour un poste où l'on annonce sur les sites du Ministère « l'expertise particulière des enseignants » pour l'accueil de ce type d'élèves... Mais aussi quelques tentatives discrètes d'augmenter les effectifs des sections similaires...

Un questionnement quand même : ces sections n'attirent pas les élèves depuis plusieurs années et c'est le deuxième et le troisième tour d'inscription en septembre qui ont toujours contribué à les remplir. Le Rectorat avait donc la possibilité d'anticiper cet état de fait et de prévoir, en discutant avec les équipes pédagogiques, l'évolution de l'offre de formation pour répondre à la demande des élèves et des familles. Certes, les élèves n'étaient, au départ, pas très heureux dans ces sections qu'ils

n'avaient pas choisies mais les équipes pédagogiques avaient mis en place des espaces pour les accueillir, parfois des classes SAS, avec des moyens gagnés de haute lutte, et qui ont été progressivement supprimés.

Par ailleurs quelle valeur ont les documents qui sont présentés au vote en février ou mars aux conseils d'administration quand ils sont susceptibles de modifications de cette ampleur quelques mois plus tard ?

L'idée que le CA n'est qu'une mascarade se renforce chez les collègues écœurés.

De plus, avec la réforme des bacs pros 3 ans, devaient être attribuées des heures projets appelées heures complémentaires, l'académie de Créteil s'est réservé le droit de n'attribuer ces heures que fin septembre après vérification des effectifs (et l'assurance que ces heures seront des heures supplémentaires...). Nous sommes fin septembre et ces heures, excepté quelques unes, ne sont toujours pas arrivées.

Devant ces pratiques d'ajustements des effectifs, des flux et surtout de réduction des coûts, car au fond ce n'est que de cela dont il est question, loin des questions éducatives à n'en pas douter, le personnel du lycée a voté la grève début septembre et s'est rendu au rectorat. Une délégation a été reçue en audience plusieurs jours après où seule l'assurance a été donnée que les collègues « déplacés » seront bien traités en fin d'année.

*\*Courrier de réponse du secrétaire général suite à un fax de demande d'explication*

## La Courneuve

A La Courneuve, l'école Joliot-Curie a subi une fermeture de classe une semaine après la rentrée, ce qui correspond à une ouverture de classe dans une autre école (Robespierre). Des maîtres E non formés (depuis l'année dernière) sont devenus instits classi-

ques, cette année, ayant en charge une classe entière (sédentarisation).

Certaines écoles attendent encore leur maître E (école Robespierre), d'autres écoles ont vu leur RASED disparaître (école P.Doumer). Sur Joliot Curie, le

RASED est complet mais la maîtresse E tourne sur 5 écoles ! Avec la destruction programmée des immeubles des 4000 et des déménagements hors-ville, des fermetures sont encore prévues pour l'année prochaine...



# Clichy sous Bois

## 2 ouvertures gagnées grâce à la mobilisation unitaire Parents-enseignants à Clichy-sous-Bois Victoire à Clichy-sous-Bois !

-le retour du maître de CP et la ré-ouverture de la 10ème classe sur l'école Jean Jaurès-2  
-2 ouvertures de classes sur le groupe scolaire Paul-Vaillant-Couturier

Le CTP du lundi 7 septembre a relayé la pénurie en postes imposée par la politique gouvernementale (50 000 emplois supprimés dans l'éducation nationale en 4 ans !)

En Seine-Saint-Denis, la dotation est de 35 postes pour 2000 élèves supplémentaires, c'est insuffisant ! Résultat : les IEN sont venus compter dans toutes les classes les tout premiers jours .

Mais partout, de nombreux élèves manquaient à l'appel, retardés par leur retour de vacances. L'inspection académique a donc fermé certaines classes alors que les moyennes des élèves inscrits par classe étaient supérieures aux seuils d'ouverture.

C'est notamment le cas à Clichy-sous-Bois où deux groupes scolaires ont été frappés :

-par une fermeture de la 10ème classe à l'école Jean Jaurès-2, qui a vu un enseignant de CP, très bien intégré à l'école, déplacé.

-par la non-ouverture de 2 classes sur Paul-Vaillant-Couturier 1 et 2.

### Mobilisation unitaire parents-enseignants contre des mesures inacceptables !

Mais Jeudi 10 septembre, dès 8h30, les parents des deux écoles ont occupé les lieux, manifestant ainsi leur refus des mesures imposées par l'inspection académique (les organisations syndicales ont voté contre les fermetures au CTP). Les parents et les enseignants exigeaient :

Plusieurs délégués syndicaux sont venus soutenir la lutte des collègues et des parents d'élèves.

L'occupation était massive et déterminée ! Dans l'après-midi, l'inspection académique a renommé le collègue de CP sur l'élémentaire Jean Jaurès-2 et ouvert une classe sur le Groupe scolaire Paul-Vaillant-Couturier. Cette victoire n'a été possible que grâce à la détermination et l'unité des parents et des enseignants, soutenus par les organisations syndicales.

**Cette mobilisation exemplaire témoigne de la nécessité de se battre contre la volonté gouvernementale de réduire les moyens alloués à l'école publique ! Par cette victoire, les collègues et les parents démontrent que « gagner c'est possible ! ».**

•SUD éducation soutiendra les mobilisations dans les villes

•SUD éducation exige des créations de postes d'urgence pour la Seine-Saint-Denis, et le retour des 121 postes RASED supprimés

•SUD éducation estime que seul un mouvement de grève durable des personnels nous permettra de gagner sur les revendications.

## La rentrée à l'IUFM

Après six mois de lutte, force est de constater que nous n'avons rien obtenu. A Livry-Gargan, une AG de rentrée a réuni formateurs et MF. Le mouvement reprendra-t-il ? Et si oui, sous quelles formes ? En cette rentrée universitaire échelonnée, les avis sont très partagés. Une coordination universitaire a lieu le 30 septembre à Paris 8 et décidera peut-être de nouvelles mobilisations. En attendant la masterisation va bon train : sous la houlette gouvernementale, des groupes de travail ont pris la suite de la commission Marois ; ils planchent actuellement sur le programme des concours et vont décider du moment où ils auront lieu.

Les PE1 font leur rentrée dans des conditions inacceptables : alors qu'un report d'un an avait été obtenu, on leur demande néanmoins de s'inscrire déjà en M1 et ceux qui n'auront pas le concours devront obtenir la validation de cette année selon des critères encore non connus.

Dans certaines académies, les étudiants sont déjà sommés de faire des stages en responsabilité, nouvelle formule. Ce n'est pas le cas à Créteil. Enfin nul ne sait exactement ce qu'il adviendra des futurs lau-

réats. En principe, l'année de PE2 étant supprimée, ils seront dès septembre dans les classes. Comment seront-ils « accompagnés » et le seront-ils ? Nous l'ignorons tous !

Un collectif réunissant pour l'instant enseignants du 1<sup>er</sup> degré, formateurs, représentants syndicaux du 93 est en train de se constituer autour de la question de la formation.



# Fonctionnement des écoles

## Le rôle du/de la directeur(trice)

Le/la directeur(trice) veille à la bonne marche de l'école, assure la coordination entre les maîtres et l'équipe pédagogique. Il/elle transmet les informations émanant de la hiérarchie (IEN) et des autorités locales (mairie) dont il/elle est le premier interlocuteur.

*Il est nécessaire de rappeler que le/la directeur(trice) d'école est unE enseignantE chargéE de direction et en aucun cas un supérieur hiérarchique. A ce titre il/elle doit informer, consulter son équipe et porter les décisions prises collectivement par cette dernière lors des conseils des maîtresSEs.*

## Le conseil des maîtresSEs

Le conseil des maîtresSEs est présidé par le/la directeur(trice), il se réunit au moins une fois par trimestre et chaque fois que le président le juge utile ou que la moitié de ses membres en fait la demande. Son rôle est d'organiser la vie de l'école d'un point de vue pratique (services...) et pédagogique (conseils de cycles...). Il peut également donner son avis sur des problèmes ponctuels. Il doit être par conséquent un lieu d'information, d'échanges, de débats et de prises de décisions collectives donc de démocratie.

Cela nécessite transparence et objectivité dans la transmission des informations.

Vous pouvez donc demander un ordre du jour amendable et les comptes-rendus des réunions de directeurs (IEN, mairie...).

## Le conseil d'école

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et à la demande du/de la directeur(trice), du maire ou de la moitié de ses membres, à savoir : le/la directeur(trice) d'école qui le préside, le maire ou son représentant, les maîtresSEs de l'école, unE maîtresSE du réseau d'aide (choisiE par le conseil des maîtres !), les représentants des parents d'élèves élus (jusqu'à un par classe), unE déléguéE départementale de l'éducation nationale.

Parmi les rôles du CE :

-vote du règlement intérieur de l'école (amendable sur les points qui ne relèvent ni de lois ni de décrets) .

-adoption du projet d'école (pour trois ans)

-il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école (restauration scolaire, hygiène, rythmes scolaires ...)



Le consensus n'étant pas une obligation, chaque membre peut y mettre en avant son opinion.

## Attribution des niveaux de classe

Selon les textes officiels : pas de CP, de CM2, ni de classe relevant de l' AIS aux sortants IUFM *dans la mesure du possible.*

## langues

L'enseignement des langues faisant partie des programmes, il est normal que l'institution prenne en charge la formation des enseignants dans le cadre de la formation continue. Cependant cette démarche de formation doit rester volontaire ; elle n'a en aucun cas un caractère d'obligation.

De plus parce qu'elle ne se donne pas les moyens de ce qu'elle impose l'institution favorise les tensions qui se créent, au sein des équipes, au moment de la répartition des classes entre les enseignants habilités et ceux qui ne le sont pas.

Rappelons également que s'il y a obligation d'enseigner dans sa classe lorsque l'on est habilité, personne ne peut imposer un échange de service : Le décret 90-788 du 6.6.90 et la note de service 91-065 du 11.3.91. précisent que les échanges de service ne constituent pas une obligation. Par ailleurs, la circulaire 2001-222 du 29.10.2001. explique qu'il faut "encourager ceux qui le souhaitent à participer à l'enseignement des langues". Incitation n'étant pas obligation.

Nous invitons les collègues qui se trouveraient dans des situations d'obligation d'enseignement des langues à nous contacter.

## Répartition des élèves

Pas de texte outre une simple obligation de mixité : <http://www.legifrance.gouv.fr>

2009– 2010

- Adhésion  
 réadhésion

NOM : ..... Prénom : .....

Age : .....

Adresse personnelle : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... E-Mail : .....

Voulez-vous être inscrit(e) :

• sur la liste de discussion « vie interne », liste de débats et d'informations entre adhérents : OUI NON

### Situation professionnelle

Corps : ..... Fonction : .....

Discipline : .....

Type de poste (BD, ZIL, TZR, ...) : .....

Temps complet  Temps partiel  Quotité : ..... % Retraité(e)

Disponibilité  Congé  Type : .....  Sans poste

### Établissement d'exercice

Type (école, collège, LP, lycée...) et nom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Tél : .....

Acceptez-vous que vos coordonnées personnelles soient transmises à d'autres syndiqué(e)s de votre secteur : OUI NON

J'autorise Sud Éducation Créteil à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers Informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78 Informatique et Liberté.

Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à Sud Éducation Créteil.

Date : ..... Signature :

Montant de la cotisation annuelle : .....€ payés en 1 fois • 2 fois • 3 fois

J'ajoute 5 % de ma cotisation pour contribuer à la caisse de solidarité de Sud éducation Créteil : OUI somme de : .....€ NON

Pour des raisons de trésorerie, si vous choisissez de payer en plusieurs fois, envoyer tous vos chèques dès maintenant . Votre dernier chèque doit être encaissable au plus tard en juin.

Chèque(s) à joindre avec date(s) d'encaissement au dos à l'ordre de :

Sud Éducation Créteil, 11/13 rue des Archives 94010 CRETEIL cedex Tel : 01.43.77.33.59

Fax 01.43.77.65.58 E-mail : contact@sudeduccreteil.org http://www.sudeduccreteil.org/

Salaire mensuel	Cotisation annuelle
- de 600 €	6 €
+ de 600 €	15 €
+ de 750 €	27 €
+ de 900 €	45 €
+ de 1000 €	54 €
+ de 1100 €	64 €
+ de 1200 €	75 €
+ de 1300 €	88,5€
+ de 1400 €	102 €
+ de 1500 €	117 €
+ de 1600 €	135 €
+ de 1700 €	153 €
+ de 1800 €	174 €
+ de 1900 €	192 €
+ de 2000 €	210 €
+ de 2100 €	230 €
+ de 2200 €	251 €
+ de 2300 €	272 €
+ de 2400 €	293 €
+ de 2500 €	315 €
+ de 2600 €	340 €
+ de 2700 €	364 €
+ de 2800 €	390 €
+ de 2900 €	416 €
+ de 3000 €	443 €
+ de 3100 €	472 €
+ de 3200 €	500 €
+ de 3300 €	530 €
+ de 3400 €	561 €
+ de 3500 €	593 €
+ de 3600 €	calcul

Au delà ajouter 30 € par tranche de 50 €

# Solidaires Unitaires Démocratiques

Dispensé de timbrage

CRETEIL

Créteil  
**SUD**  
Éducation

**P**

11-13 rue des Archives  
94010 CRETEIL CEDEX

**PRESSE**

DISTRIBUEE

Déposé le : 30 /09 /2009

LA POSTE

Supplément n°4 au JA N°79 de mars 2009

Prix : 1,5 € / Abonnement : 15 €

## Pourquoi se syndiquer à SUD éducation ?

\*Parce qu'il est urgent d'entrer en résistance face à ce gouvernement qui n'a qu'un but : détruire les droits et les garanties collectives des travailleurs (Sécu, Retraites par répartition, droit de grève, Code du Travail).

\*Parce que SUD éducation groupe dans un même syndicat tous les salariéEs du premier (écoles) et du second degré (collèges, lycées), tous les personnels ouvriers, administratifs, enseignants et d'éducation.

\*Parce que dans le cadre de l'Union Syndicale Solidaires, les travailleurs de l'éducation sont en lien avec les cheminots, les postiers, les personnels hospitaliers et les salariés du secteur privé. Nous faisons partie d'une même classe sociale, nous sommes Unis et Solidaires.

\*Parce que SUD éducation lutte à la fois pour les revendications immédiates des collègues (salaires, conditions de travail, protection sociale, etc.) mais aussi pour une rupture avec le système capitaliste qui impose l'inégalité dans la répartition des richesses (produites par les salariéEs).

## Contactez les sections locales SUD

**Section Locale SUD de Saint-Denis** : Rodolphe Ciulla,  
École maternelle Henri Wallon 06 70 19 67 61  
**Section Locale SUD La Plaine Saint-Denis** : Elodie Boussarie,  
École élémentaire Aimé Césaire 06 73 14 08 55  
**Section locale SUD de La Courneuve** : Stéphane Hibon,  
École élémentaire Joliot Curie 06 66 92 32 63  
**Section Locale SUD d'Aubervilliers** : Sabine Duran,  
Groupe scolaire Condorcet 01 48 33 96 18  
**Section Locale SUD de Bobigny** : Isabelle Dréau,  
École élémentaire Marie Curie 06 11 82 69 69  
**Section locale SUD de Romainville** : Stéphanie Morisson,  
École maternelle Marcel Cachin 06 28 04 71 51  
**Section locale SUD Montreuil** : Christiane Ourliac,  
École maternelle Jules Ferry 01 42 87 48 77  
**Section locale SUD Montfermeil** : David Mateus,  
École élémentaire Victor Hugo 01 45 09 27 80  
**Section locale SUD Sevran** : Cécilia Dray,  
École élémentaire Nobel 01 43 83 98 21  
**Section locale SUD Épinay** : Marc Van Der Voerd,  
École élémentaire A Dumas 01 48 41 70 66  
**Section Locale SUD Rosny sous Bois** : Cédric Lecour,  
Contact au 06 20 56 14 94  
**Section Locale SUD Villetaneuse** : Thomas Donadiou  
École élémentaire Jean Baptiste Clément 06 63 12  
**Section Locale SUD Bondy** : Patricia Géraud  
École élémentaire d'application Terre st Blaise 01 48 49 27 91  
**Section Locale SUD Stains** : Marie Adline  
École élémentaire Jean Rostand 06 70 96 16 11

## Sommaire

- 1 Edito
- 2 Aides personnalisées : grippons la machine !
- 3 Demi-journées d'informations syndicales
- 4 5 Rapport de l'IGEN la casse de l'école publique (déjà commencée) va continuer
- 5 Grippe A : absence de prévision d'une quelconque protection des personnels contre l'épidémie
- 6 Dans les villes du 93 : Saint Denis, Sevran
- 7 Aubervilliers
- 8 Lycée Jean Pierre Timbaud, La Courneuve
- 9 Clichy Sous Bois, La rentrée à l'IUFM
- 10 Fonctionnement d'école
- 11 bulletin d'adhésion



**SUD Éducation Académie de Créteil**

Maison des syndicats de Créteil

11-13 rue des Archives 94010 Créteil cedex

Tel : 01.43.77.33.59 e-mail : [contact@sudeduccreteil.org](mailto:contact@sudeduccreteil.org) <http://www.sudeduccreteil.org>

**Syndicat affilié à l'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES**

Directeur de la publication : Philippe BARRE Commission Paritaire N° 1210S07631